



COMITE DE L'ESSONNE

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS FEMININ (CDC)

2017

CAHIER DES CHARGES

I. Participation

Chaque club affilié peut inscrire 1 équipe. Cette inscription est gratuite et facultative.

II. Quand

Les rencontres auront lieu le Samedi ou Dimanche, à partir du 30/09/2017, selon le calendrier établi en début d'année.

III. Divisions

La Direction Sportive établira le déroulement de la compétition en fonction des inscriptions reçues.

IV. Inscriptions

Les demandes d'engagements seront envoyées aux clubs par la direction sportive avec une date butoir de réponse.

Toute inscription hors délais ne pourra aboutir.

Les clubs qui n'auront pas participé l'année précédente pourront s'engager dans la dernière division.

Le calendrier de toutes les rencontres sera envoyé aux clubs 1 mois avant le début de la compétition.

V. Lieu des rencontres

A chaque journée de championnat, le club premier nommé recevra le club adverse (sauf si entente entre les clubs pour inversement).

Pour faciliter l'organisation, les rencontres seront donc fixées à une date et un horaire précis

Le club hôte pourra habilitier une personne pour effectuer les mesures sur le terrain ou demander à un arbitre (qui sera à sa charge).

En cas de forfait d'un club, celui-ci doit obligatoirement avertir :

- le CLUB ADVERSE **ET** LE COMITE DEPARTEMENTAL

Si cela n'est pas fait ou le motif irrecevable, le club se verra infliger une amende forfaitaire de 50 € par le Comité Départemental.

Les cas de force majeure seront appréciés par le Comité Départemental.

VI. Type de rencontre

Les rencontres de ce championnat sont basées sur le même type que le Championnat National et Régional Féminins des clubs :

- 4 seniors ou juniors.

- + 2 remplaçantes facultatives

- Chaque équipe sera placée sous la responsabilité d'une capitaine qui pourra être joueuse ou d'un capitaine non joueur.

3 phases de parties se succéderont, ce qui représente un total de 8 parties :

4 tête à tête	2 doublettes	1 tripléte
---------------	--------------	------------

Les parties d'un même cycle doivent toutes commencer simultanément.

L'ordre des rencontres est le suivant :

1 ^{er} : tête à tête	2 ^{ème} : doublettes	3 ^{ème} : triplètes
-------------------------------	-------------------------------	------------------------------

VII- Composition des équipes

L'équipe sera composée de 4 joueuses licenciées FFPJP + 2 remplaçantes facultatives (senior ou junior).

La composition d'une équipe n'est pas figée pour toute la compétition. Elle peut être modifiée à chaque journée de championnat.

Aucune restriction quant au nombre de joueuses catégorisées dans l'équipe de 6 joueuses.

Cependant, les honneurs et élites devront impérativement jouer dans la division supérieure.

Une seule joueuse mutée « hors département » et pour quelque motif que ce soit, pourra être intégrée dans *la feuille de match*.

Il n'y a pas de restriction quant à la nationalité des joueuses composant l'équipe.

Il n'y a pas de rendement de points.

Dans les cycles doublettes et triplètes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie. Le remplacement devra être opéré entre deux mènes et être **obligatoirement** signalé au coach de l'équipe adverse ainsi qu'à l'arbitre éventuellement. Cependant, pour le changement en doublettes, il ne peut y avoir qu'une joueuse remplacée par équipe (une doublette ne peut être remplacée entièrement).

Joueuses « brûlées »

Définition : joueuse déplacée d'une équipe de son club à une autre équipe de son club de divisions différentes. Comme pour la joueuse « mutée » cette définition s'applique à la saison sportive en cours.

Une joueuse ayant disputé 3 matchs dans une division ne pourra plus changer de division.

Le suivi, les litiges et les sanctions sont placés sous la responsabilité du Comité de Pilotage.

Licences:

Les 4 ou 6 licences, validées pour l'année en cours (certificat médical obligatoire), des joueuses participantes devront être déposées à la table de contrôle avant le début de la compétition.

VIII- Feuille de composition des équipes

Le club hôte fournira la feuille de match.

La composition des équipes devra être déposée à la table de contrôle avant le début de chaque partie (dans l'ordre : TàT, doublette, triplète).

IX- Arbitre

Un arbitre n'est pas obligatoire sur le site des rencontres.

Si, toutefois, un club demande la présence d'un arbitre, celle-ci sera acceptée à la condition que la demande ait été faite 15 jours avant la rencontre.

L'indemnisation d'arbitrage est fixée au tarif de la Ligue (60€).

X- Points

Chaque partie gagnée rapporte des points à son club :

Tête à tête	2 points
Doublettes	4 points
Triplètes	4 points

Ce qui fait un total de : 20 points. Donc une égalité est possible.

Pour chaque rencontre, seront attribués :

VICTOIRE	3 points
NUL	2 points
DEFAITE	1 point
FORFAIT	0 point

Toutes les parties doivent être jouées (même les triplettes si le gagnant est connu après les doublettes), car les points de chaque partie serviront au décompte du goal-average qui pourra être déterminant en cas d'ex aequo en fin de championnat.

Les rencontres entre club se feront sous forme d'une rencontre unique (et non en match aller-retour) sur le terrain du club désigné par le calendrier.

XI- Classement

A l'issue de chaque journée de championnat, le club recevant fera parvenir au comité dans les plus brefs délais la feuille de match. Les résultats seront mis en ligne sur le site du comité au fur et mesure de la compétition.

Le classement sera fait par rapport au nombre de points total des rencontres :

- 1- Total des points marqués
- 2- Goal-average particulier (résultat entre les deux clubs ex aequo) *
- 3- Goal-average total
- 4- Le total de points de rencontres le plus élevé (Points Pour)
- 5- Le nombre total de victoires dans la phase de jeu (4 TT + 2 D + 1 T)

(*) Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposant individuellement. En cas de nul entre les équipes concernées, s'applique le critère 3 puis le critère 4 et au final le critère 5.

Le club qui gagne par forfait marque 3 points : goal-average + 11

Le club forfait marque 0 point : goal-average 0

XII- Barrage

L'organisation du Championnat des Clubs Féminin est sous la direction du Comité Départemental de l'Essonne, qui se réserve le droit d'en modifier son règlement.

Lors de la journée de barrage :

- **Tenue club OBLIGATOIRE !!**
- **L'épreuve de tir sera intégrée, conformément aux barrages d'accession en CRC**
- Les points sont attribués de la manière suivante : 2 pts par Tête à Tête gagné, 4 pts par Doublette gagnée, 4 pts par Triplette gagnée. 4 pts pour le Tir. En cas d'égalité, le départage se fera au tir de précision simplifié, et en cas de nouvelle égalité, la « mort subite ».

Un arbitre et des délégués du comité seront présents sur le lieu du barrage. L'arbitre est rémunéré par le comité, restent à la charge du club les repas et boissons des délégués et de l'arbitre.

XIII - Sanctions et discipline

- Forfait injustifié : 50€ d'amende.
- Tout manquement aux points de règlement ci-dessous : sanction prise par le Comité de Pilotage ou la Commission Départementale de discipline.